Contrats Natura 2000



COPIL GUISSENY 26 AVRIL 2016



CONTRACTUALISATION 2007-2013

Sur l'ancienne contractualisation 2007-2013,

- 13 contrats Natura 2000 ont été engagés sur Guisseny pour un montant de 156 415,14 €
- soit 8% du nombre de contrats et 4% de l'enveloppe régionale qui représentait un **4,1M**€.
- Avec les Monts d'Arrée, le site de Guisseny est le site qui a engagé le plus de contrats Natura 2000 sur cette période.
- pour la mairie de Guisseny (mise en defens des habitats dunaires et falaises, élimination d'invasives, restauration ou entretien de milieux) ou pour des particuliers (gestion pastorale).

En 2015, l'ensemble des contrats pris sur le programme FEADER 2007-2013 ont été soldés.

Les tempêtes de début 2014 couplées aux gros coefficients de marées ont généré de l'érosion sur le littoral et quelques aménagements nouveaux ont été abîmés et ont amené à repenser des contrats en

Cadrage administratif

- Rappel du contexte programmation 2014-2020
- → Cadre National approuvé le 30/06/2015
- → PDRB validé par la commission le 07 août 2015
 - Conseil Régional de Bretagne = nouvel autorité de gestion
 - Enveloppe FEADER de 368M€ (contre 170M€ en 2007-2013)
- Conventions

1/ Convention tripartite entre C Régional , État et ASP signée le 22 décembre 2014

2/ Conventions de Délégation des Tâches entre C Régional et DDTM : signées en novembre 2015

3/ Arrêtés de délégation de signature entre C Régional et délégataires des DDTM : signés en novembre 2015



État d'avancement

Calendrier

Premier Comité régional de Programmation Européenne (CRPE) en juin 2016

Et comité thématique « biodiversité »

- Liste des opérations éligibles
- → cf circulaire de gestion des sites Natura 2000 terrestres (de 2012) en cours de mise à jour + DOCOB
 - Opérations d'investissement
- → Autofinancement d'au moins 20 % des collectivités
- Coûts simplifiés : barèmes
- => Poursuite de la même base pour 2016
- Formulaires
- → Disponibles sur www.europe.bzh



DREAL Bretagne : COPIL GUISSENY Mardi 26 avril 2016

Bilan des projets connus à fin 2015

	22	29	35	56	BZH
Nb Total	5	50	2	13	70
Forêt	0/0	4/0	0/0	0/0	4/0
Ni-ni	5 / 4	46 / 37	2/2	13 / 11	66 / 54
Nb sites	3	18	2	10	32
Montant total (k€)	157	734	52	480	1423
Montant État (k€)	74	345	24	226	669

Attente des territoires de 669 k€ pour une enveloppe probable de 200 k€

=> Nécessité d'un choix et d'une priorisation



DREAL Bretagne : COPIL GUISSENY Mardi 26 avril 2016

- Critères de priorisation possibles
- → Critères écologiques (pondération)
 - Statut de l'habitat ou de l'espèce (échelle européenne et nationale)
 - Évaluation de l'enjeu de conservation de l'habitat ou de l'espèce à l'échelle régionale
 - Évaluation de l'enjeu de conservation de l'habitat ou de l'espèce pour le site (priorités DOCOB)
 - Préservation/Restauration : Actions visant à la préservation et/ou restauration de l'habitat et/ou de l'espèce
 - Effet écologique attendu : Choix du type d'action / Effet attendu
 - Adéquation de l'action / au bénéfice : Les actions envisagées sont-elles en adéquation avec l'objectif écologique analysé et démontré ? Et avec le contexte ?
 - Multicibles : Pluralité de la cible des actions proposées



- Critères de priorisation possibles (suite)
- → Critères socio-économiques (pondération)
 - **Coût** : estimation de la contrainte de coût / références
 - Nouveauté : premiers contrats sur site rentrant en animation
 - Bénéfice socio-économique local et pérennité

2016 : Effet reprise de la contractualisation



Propositions de travail : année 2016

Travail collaboratif sur les critères de choix

→ Mise en place d'un développement de la doctrine régionale au travers d'un groupe de travail :

DREAL – DDTM - Chargés de missions Natura 2000

→ Objectif : aboutir à une méthode de priorisation permettant de maximiser l'efficience des crédits disponibles en vue d'une préservation/amélioration des habitats et espèces ciblés par Natura 2000



DREAL Bretagne : COPIL GUISSENY Mardi 26 avril 2016

Contrats marins

- Financements Etat et éventuellement FEAMP
- Possibilité de contrats sur estran (également éligibles en contrats terrestres classiques, ex : récolte des déchets)
- Actions éligibles :cf circulaire de gestion des sites Natura 2000 terrestres (de 2012) en cours de mise à jour + DOCOB
- Circuit d'instruction des demandes en cours de définition



Contrats marins

- Financements Etat et éventuellement FEAMP
- Possibilité de contrats sur estran (également éligibles en contrats terrestres classiques, ex : récolte des déchets)
- Actions éligibles :cf circulaire de gestion des sites Natura 2000 terrestres (de 2012) en cours de mise à jour + DOCOB
- Circuit d'instruction des demandes en cours de définition



Merci de votre attention

Stéphanie Jouvin

DREAL BRETAGNE / SPN / BGP



